

THEME GENERAL

ROLE DE LA COMMANDE PUBLIQUE DANS LA PROMOTION DU SECTEUR PRIVE

Hervé KAFIMBOU
Groupement ESSOR - Institut Develop

Bobo-Dioulasso, 28 septembre 2020
Cadre de Concertation et d'Orientation pour le Dialogue Etat/Secteur privé

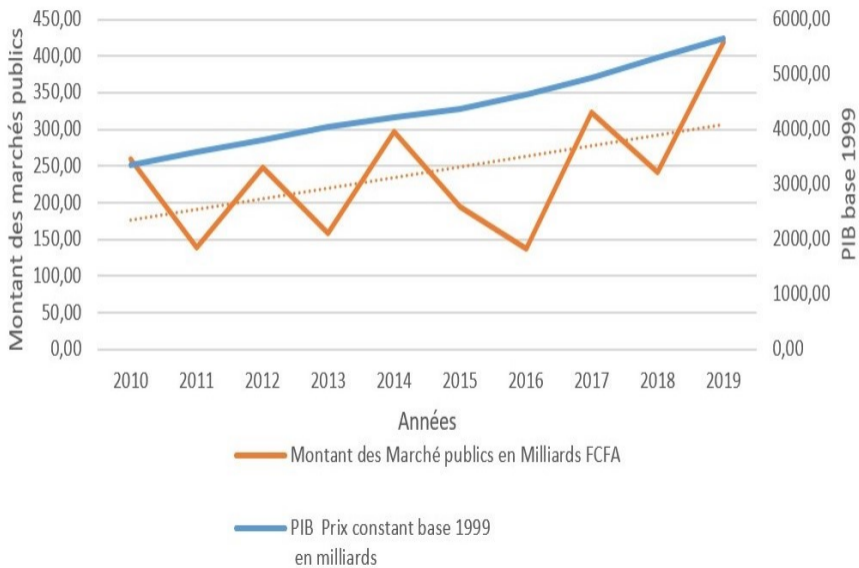
- 1 Commande publique au Burkina Faso
- 2 PME dans la commande publique
- 3 Promotion de la production locale
- 4 Propositions de solutions...

Commande publique : ensemble de procédures par lesquelles les collectivités publiques acquièrent (auprès d'opérateurs économiques) des biens, services et travaux nécessaires à la réalisation de leurs missions de service public.

Composée de trois outils :

- 1 Marché public : 60,15% dépenses publiques, 14,5% du PIB ; plus de 60% de la commande publique (OCDE, 2015).
BTP et ingénierie 70% et 80% du chiffre d'affaires dans les marchés publics (OCDE, 2015)
- 2 Délégation de service public : concession, affermage, régie intéressée (*Loi n° 039-2016/AN du 02 décembre 2016*)
- 3 Partenariat public-privé (*Loi n° 020-2013/AN du 23 mai 2013*) 2016-2019, 346,77 milliards de FCFA (Rapport PNDES, 2019)

FIGURE – Evolution marchés publics - PIB



La PME : Définition

Critères	Micro	Petite	Moyenne
Effectif Permanent	$EP < 10$	$10 \leq EP < 30$	$30 \leq EP < 100$
Comptabilité SYSCOHADA	Oui	Oui	Oui
RCCM	Oui	Oui	Oui
Immatriculation IFU	Oui	Oui	Oui
Affiliation CNSS	Oui	Oui	Oui
Chiffre d'affaires annuel HT	$CA \leq 15M$	$15M < CA \leq 50M$	$50M < CA < 1Md$

Source : Loi n°015-2017/AN du 27 avril 2017

Toute personne physique ou morale, productrice de biens et/ou de services marchands, immatriculée ou ayant fait sa déclaration d'activités au registre de commerce et du crédit mobilier ou tout autre registre, lui conférant la personnalité juridique totalement autonome, dont l'effectif du personnel est inférieur à cent (100) employés permanents et le chiffre d'affaires annuel hors taxe inférieur à un milliard (1 000 000 000) de francs CFA et qui tient une comptabilité régulière

Statistiques PME

- 1 35 à 40% du PIB (CCI, 2016)
- 2 Tissu entrepreneurial burkinabé : 99,3% de PME dont :
 - 96,5% micro-entreprises
 - 2% petites entreprises
 - 0,8% moyennes entreprises (INSD, 2018)
- 3 Branche d'activités : 52,6% Commerce ; 28,2% Services ; 16,9% Fabrication, transformation et énergie et 1,9% BTP (INSD, 2018).
- 4 Localisation : 55,4% à Ouagadougou ; 17,3% à Bobo-Dioulasso ; 3,5% à Koudougou et 2,1% à Banfora (INSD, 2019)
- 5 Structure du capital : 98,3% Burkinabè contre 1,2% non Burkinabé (World Bank, 2019)
- 6 Taux de mortalité des PME : 16,37% entre 2006-2013 (MEBF, 2015)

Accès des PME à la commande publique

TABLE – Part des PME dans les marchés publics

Catégorie	Poids (%)	Part MP nbre (%)	Part MP val (%)
Micro	96,5	47	3
Petite	2	42	10
Moyenne	0,8	100	100

Situation sur la mise en oeuvre de la mesure de réservation de 15% marchés publics aux PME : 76,76% en nombre et 35,74% en valeur (MCIA, 2020)

Problèmes d'accès et difficultés d'exécution

- 1 Faiblesse de l'organisation interne des PME ;
- 2 Problèmes de capacités et difficultés d'accès au matériel à mobiliser sur les chantiers
- 3 Difficultés d'accès à un financement adapté et fiscalité ;
- 4 Accès insuffisant aux informations sur les opportunités
- 5 Manque de connaissances concernant les procédures
- 6 Coûts de transaction élevés ;
- 7 Non maîtrise de l'horizon temporel des procédures ;
- 8 Pratiques anti-concurrentielles

Produits locaux dans la commande publique

- 1 Incitation à privilégier l'achat de produits alimentaires et de l'artisanat local par les structures publiques (Arrêté n°2020-006/PM/CAB du 10 fév 2020) ;
- 2 Incitation à l'utilisation du Faso Dan Fani par les structures administratives (Arrêté n°2017-059/PM/CAB du 29 novembre 2017)
- 3 Loi « 1% artistique »
- 4 Utilisation de procédures dérogatoires pour l'acquisition de produits de l'artisanat
- 5 Incitation indirecte au recours à l'expertise nationale (valorisation de la présence d'experts nationaux dans l'équipe)

Améliorer l'accès des PME

- 1 Améliorer les modalités d'application des préférences
- 2 Mise en place d'un fonds pour faciliter l'accès des PME aux financements bancaires
- 3 Accélérer le processus de dématérialisation de la commande publique
- 4 Revoir les modalités de règlement
- 5 Assouplir les modalités d'enregistrement de contrats pour adapter à la fragilité financière des PME
- 6 A l'image des pénalités de retard, systématiser le paiement des intérêts moratoires sans autre formalités à défaut, une formalité de "renonciation"

Améliorer l'accès des PME

- 7 Soutenir les PME pour l'organisation interne et renforcement de capacités (formation, appui-conseils, etc.)
- 8 Fixer un taux min de sous-traitance aux PME et aux artisans dans le PPP (par Ex : 15%)
- 9 Examiner la possibilité de créer avec l'accompagnement des structures d'appui (CCI-BF, MEBF, etc) une agence de location de matériels et équipements

Merci pour votre attention !